

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 562 946

②1 N° d'enregistrement national :

84 06090

⑤1 Int Cl⁴ : E 06 B 9/307, 9/323.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 16 avril 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 42 du 18 octobre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : MITJAVILA Raymond. — FR.

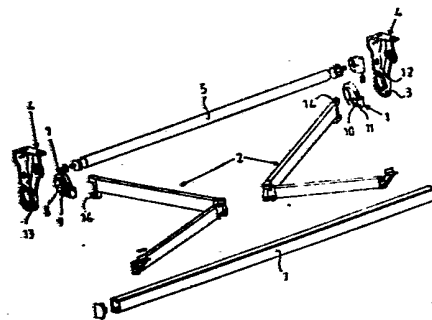
⑦2 Inventeur(s) : Raymond Mitjavila.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Bernard Ravina.

⑤4 Mécanisme de réglage de l'inclinaison de la pente pour stores à l'italienne.

⑤7 Le mécanisme de réglage selon l'invention comporte un support d'articulation 1 d'un bras 2 repliable « invisible » et une platine 3 solidaire d'un palier console 4 de guidage en rotation du tube d'enroulement 5 du rideau ou solidaire d'un tube support 7 de section polygonale, et se caractérise essentiellement en ce que le support d'articulation 1 comporte un macaron 8 de centrage et au moins un orifice 9 ménagé dans un prolongement 10 portant à son extrémité un charnon 11 et que la platine 3 comporte une portée cylindrique 12 de centrage dans laquelle vient se loger le macaron 8 du support d'articulation 1 et au moins une lumière 13 oblongue ménagée suivant un arc de cercle coaxial à la portée cylindrique 12 en regard de laquelle vient se disposer au moins un orifice 9 pour recevoir des moyens de blocage en rotation du support d'articulation 1 sur la platine 3 dans une position angulaire désirée.



FR 2 562 946 - A1

La présente invention concerne un mécanisme de réglage de l'inclinaison de la pente pour stores à l'italienne.

Les stores à l'italienne comportent de manière connue en soi une barre d'enroulement actionnée en rotation entre des paliers sur laquelle s'enroule un rideau, d'une barre de charge sur laquelle est fixé l'extrémité libre du rideau, et des bras repliables solidaires de la barre de charge et articulés dans des supports.

Suivant la surface de couverture, les ensembles précédemment cités peuvent être soutenus par une barre support fixée à la façade ou au plafond par des cavaliers ou bien lorsque la surface de couverture est faible la barre d'enroulement est fixée indépendamment ou non des supports d'articulation des bras sur la dite façade ou sur le dit plafond.

Il s'évère que les dispositifs utilisés dans ces stores sont de fabrication coûteuse et ne procurent pas une inclinaison de la pente variable à volonté.

En effet les rideaux dans les stores connus ne pouvaient être inclinés que suivant un nombre déterminé de valeurs de leur pente.

De plus certaines pièces constituant ces stores ne sont aptes à être placés uniquement que d'un côté déterminé ce qui entraîne des risques d'erreur lorsque ces stores sont envoyés en lot.

La présente invention a pour but d'obvier à l'ensemble de ces inconvénients en présentant un mécanisme de réglage dont les pièces sont de fabrication simple et donc peu coûteuse, peuvent être disposées d'un côté ou de l'autre du store lors de son montage et procurant une variation de la pente du rideau réglable à volonté.

A cet effet, le mécanisme de réglage de l'inclinaison de la pente du rideau pour les stores à l'italienne comporte un support d'articulation d'un bras réglable "invisible" et une platine solidaire d'un palier console de guidage en rotation d'un tube d'enroulement du rideau ou solidaire d'une barre support de section polygonale et se caractérise essentiellement en ce que le support d'articulation comporte un macaron de centrage et au moins un orifice ménagé dans un prolongement portant à son extrémité un charnon et que la platine comporte une portée cylindrique de centrage dans laquelle vient se loger le macaron de support d'articulation et au moins une lumière oblongue ménagée suivant un arc de cercle coaxial à la portée cylindrique en regard de laquelle est disposé au moins un orifice du support d'articulation, pour recevoir des moyens de blocage en rotation du dit support d'articulation sur la platine dans une position angulaire désirée.

D'autres avantages et caractéristiques apparaîtront à la lecture de la description ci-après et en se référant aux dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatifs et en lesquels :

- la figure 1 est une vue d'ensemble en écorché d'un store à l'italienne du type dit loggia,
- la figure 2 est une vue du disque d'articulation,
- la figure 3 est une vue du support d'articulation de la fig.1,
- la figure 4 est une vue d'ensemble en écorché d'un store à l'italienne du type dit monobloc.
- la figure 5 est une vue du support d'articulation de la fig.4.

La présente invention concerne un mécanisme de réglage de l'inclinaison de la pente d'un rideau pour stores à l'italienne.

Comme représenté en fig.1 et 4, le mécanisme de réglage selon l'inven-

tion comporte un support d'articulation 1 d'un bras repliable 2 inviolable et une platine 3 solidaire d'un palier console 4 de guidage en rotation du tube d'enroulement 5 du rideau ou solidaire d'une barre support 7 de section polygonale.

Le mécanisme selon l'invention se caractérise essentiellement en ce que le support d'articulation 1 comporte un macaron 8 de centrage de forme cylindrique et de section conique, et au moins un orifice 9 ménagé dans un prolongement 10 portant à son extrémité un charnon 11 et que la platine 3 comporte une portée creuse 12 cylindrique de centrage dans laquelle vient se loger le macaron 8 du support d'articulation 1 et au moins une lumière 13 oblongue ménagée suivant un arc de cercle coaxial à la portée cylindrique 12, en regard de laquelle est disposé au moins un orifice 9 pour recevoir des moyens de blocage en rotation du support d'articulation 1 sur la platine 3 dans une position angulaire désirée.

Le support d'articulation 1 est avantageusement conformé suivant sensiblement la forme d'un cercle ainsi que la platine 3 afin qu'il n'y ait pas d'angles saillants.

L'axe de l'orifice du charnon 11 est parallèle à un diamètre du macaron 8.

Ce charnon est disposé entre deux pattes 14 solidaires du bras repliable 2 dotées chacune d'un orifice.

Une broche 15 passant dans le charnon 11, les orifices des pattes 14 forme l'articulation du dit bras.

En arrière et au dessus du dit charnon est ménagée une butée 16 limitant la rotation des bras autour de la broche 15 d'articulation à environ 180°.

Le réglage de l'inclinaison de la pente du rideau et donc de l'axe des bras 2 est obtenu par la rotation du support d'articulation 1 sur la

platine 3.

Le blocage en rotation du dit support d'articulation sur la dite platine s'effectue par tous moyens connus par exemple par des boulons passant dans l'orifice 9 et la lumière 13.

Préférentiellement le support d'articulation 1 est doté de deux orifices 9 ménagés dans le prolongement 10 de manière à ce qu'ils soient toujours en regard de la lumière 13.

Selon une forme préférentielle de réalisation la platine 3 comporte sur la périphérie de la lumière oblongue 13 un bourrelet 17 contre lequel s'appuie le support d'articulation 1 après son blocage en rotation afin d'éviter l'écartement de la partie arrière opposée au charnon 11 du dit support de la platine 3.

Ce bourrelet 17 permet d'augmenter la force de serrage de la partie arrière opposée au charnon 11 en créant un porte à faux entre les points d'appui du support d'articulation 1 sur le bourrelet 17 et sur la partie arrière de la platine 3 et le point de serrage.

Cette forme de réalisation permet également d'éviter l'usinage des surfaces de contact du support d'articulation 1 et de la platine 3.

Préférentiellement la lumière oblongue 13 s'étend sur un angle sensiblement supérieur à 90°.

La course angulaire du support d'articulation 7 est limitée par les extrémités de la lumière 13 contre lesquelles viennent buter les moyens de blocage du dit support d'articulation sur la platine 3.

Selon une forme préférentielle de réalisation, lorsque le mécanisme de réglage est destiné à être monté dans un store du type de ceux com-

portant une barre support 7 la platine 3 du dit mécanisme selon l'invention est doté d'un orifice 18 médian de même section que celle de la dite barre support autour duquel est ménagée la portée de centrage 12 et le support d'articulation 1 est doté d'un alesage 19 de diamètre supérieur ou égal à la plus grande diagonale de la barre support 7.

Selon cette forme de réalisation (Fig.5), le support d'articulation 1 et la platine 3 sont enfilés sur la barre support 7 et sont bloqués en translation sur celle-ci.

A cet effet, la platine 3 comporte une fente 20 radiale bordée par deux oreilles 21 ménagées sur le bord extérieur de la dite platine et dotées chacune d'un orifice de passage d'un élément de serrage.

Le rapprochement des deux oreilles 21 par l'élément de serrage, constitué par exemple par un boulon, entraîne le blocage en translation de la platine 3 sur la barre support.

Cette forme de réalisation du mécanisme selon l'invention permet de pouvoir également régler à volonté l'écartement entre les deux bras repliables 2.

Suivant une autre forme de réalisation représentée en Fig.2 et 3, lorsque le mécanisme selon l'invention est destiné à être appliqué pour des stores ne comportant pas de barre support 7, la platine 3 est solidaire du palier console 4 dans lequel est guidée une extrémité du tube d'enroulement 5 du rideau comme représenté en fig.1.

Selon cette forme de réalisation pour des raisons d'économie de matière, la platine 3 est dotée d'un alesage 22 dans sa partie médiane dans ce cas, la portée cylindrique 12 présente la forme d'une gorge circulaire.

Suivant une autre caractéristique du mécanisme selon l'invention, les pièces constituant celui-ci sont symétriques par rapport à leur axe

médian.

Ceci permet d'utiliser ces pièces indifféremment à droite ou à gauche dans le store et également permet de faciliter leur fabrication ne nécessitant qu'un seul moule pour chacune d'entre elles.

Le mécanisme selon l'invention est réalisé de préférence en un alliage léger inoxydable.

La présente invention permet le réglage à volonté de l'inclinaison de la pente d'un rideau de store et est de fabrication simple donc peu coûteuse.

Il va de soi que la présente invention peut recevoir tous aménagements et toutes variantes dans le domaine des équivalents techniques sans pour autant sortir du cadre du présent brevet.

REVENDEICATIONS

R1/ Mécanisme de réglage de l'inclinaison de la pente du rideau pour stores à l'italienne comportant un support d'articulation (1) d'un bras (2) repliable "invisible" et une platine (3) solidaire d'un palier console (4) de guidage en rotation du tube d'enroulement (5) du rideau ou solidaire d'un tube support (7) de section polygonale, mécanisme caractérisé en ce que le support d'articulation (1) comporte un macaron (8) de centrage et au moins un orifice (9) ménagé dans un prolongement (10) portant à son extrémité un charnon (11) et que la platine (3) comporte une portée cylindrique (12) de centrage dans laquelle vient se loger le macaron (8) du support d'articulation (1) et au moins une lumière (13) oblongue ménagée suivant un arc de cercle coaxial à la portée cylindrique (12) en regard de laquelle vient se disposer au moins un orifice (9) pour recevoir des moyens de blocage en rotation du support d'articulation (1) sur la platine (3) dans une position angulaire désirée.

R2/ Mécanisme de réglage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la platine (3) comporte sur la périphérie de la lumière oblongue (13) un bourrelet (17) contre lequel s'appuie le support d'articulation (1) après son blocage en rotation afin d'éviter l'écartement de la partie arrière, opposée au charnon (11), de celui-ci de la platine (3).

R3/ Mécanisme de réglage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la platine (3) est dotée d'un orifice médian (18) de même section que celle de la barre support (7) autour duquel est ménagée la portée de centrage (12) et que le support d'articulation (1) est doté d'un alésage (19) de diamètre supérieur ou égal à la plus grande diagonale de la barre support (7).

R4/ Mécanisme de réglage selon les revendications 1 et 3 caractérisé en ce que la platine (3) comporte une fente (20) radiale bordée par deux oreilles (21) recevant des moyens de serrage de la dite platine sur la barre support (7).

R5/ Mécanisme de réglage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la platine (3) est solidaire d'un palier console (4) et comporte dans sa partie médiane un alésage cylindrique (22).

R6/ Mécanisme de réglage selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support d'articulation 1 comporte une butée 16 ménagée en arrière et au dessus du charnon 11 afin de limiter la rotation du bras (2) repliable autour de la broche (15) à environ 180°.

PLI/3

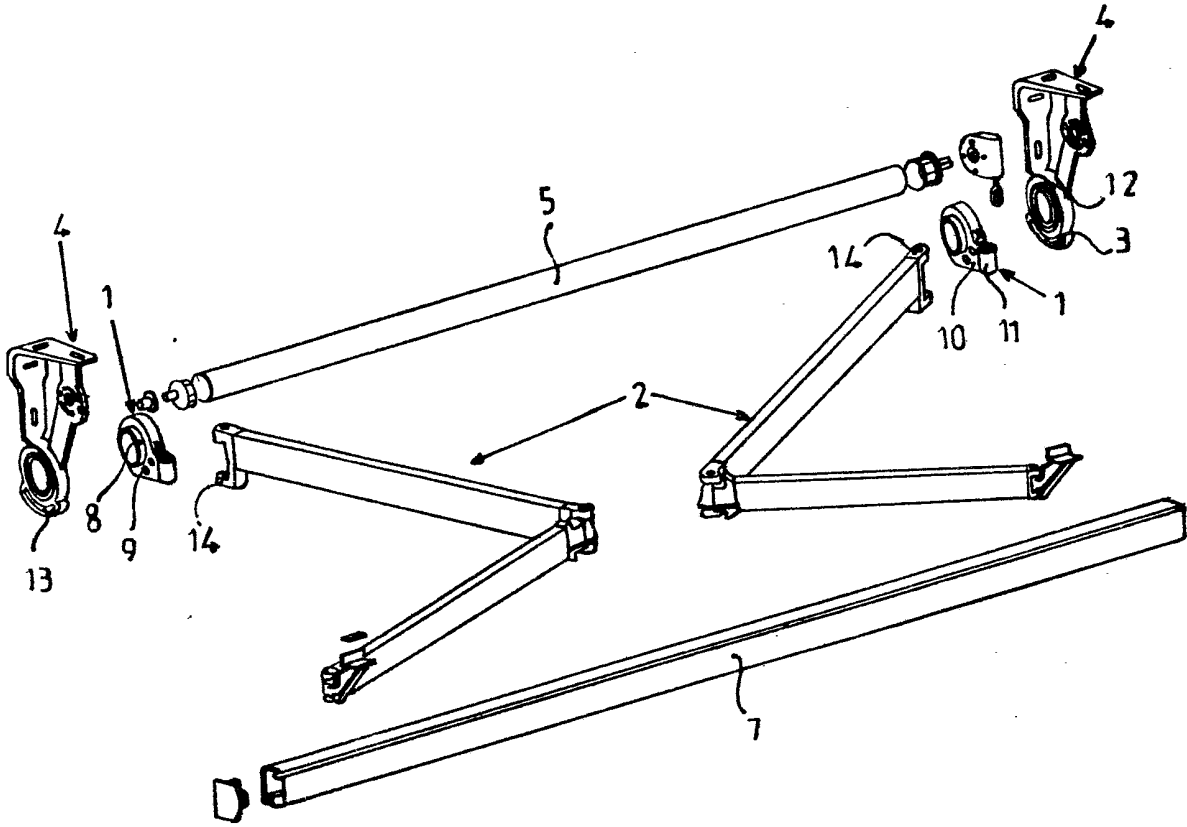


Fig 1

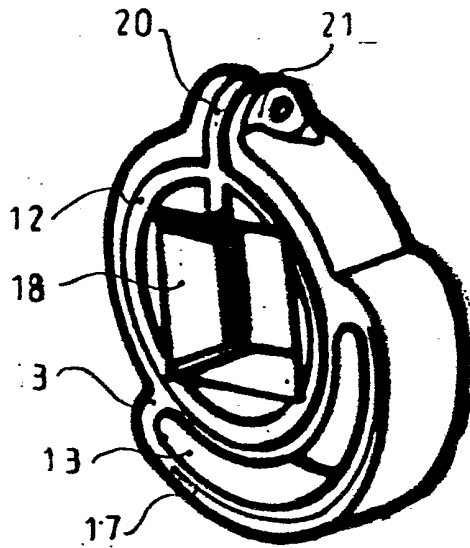


Fig 5

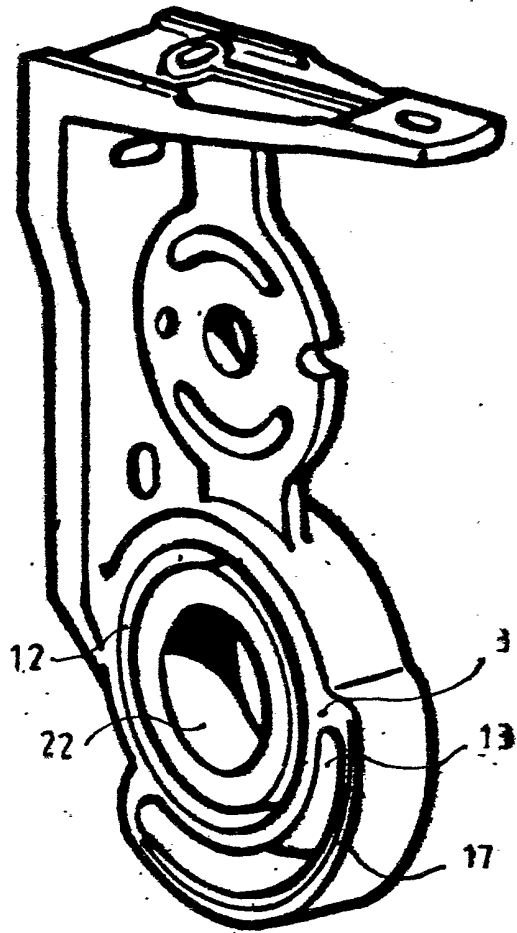


Fig 3

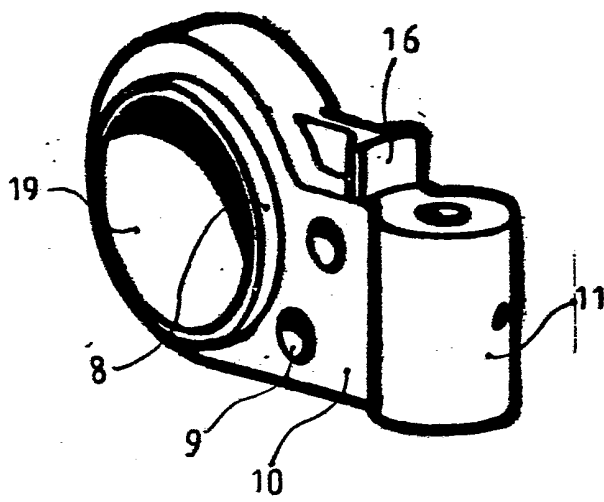


Fig 2

PL III/3

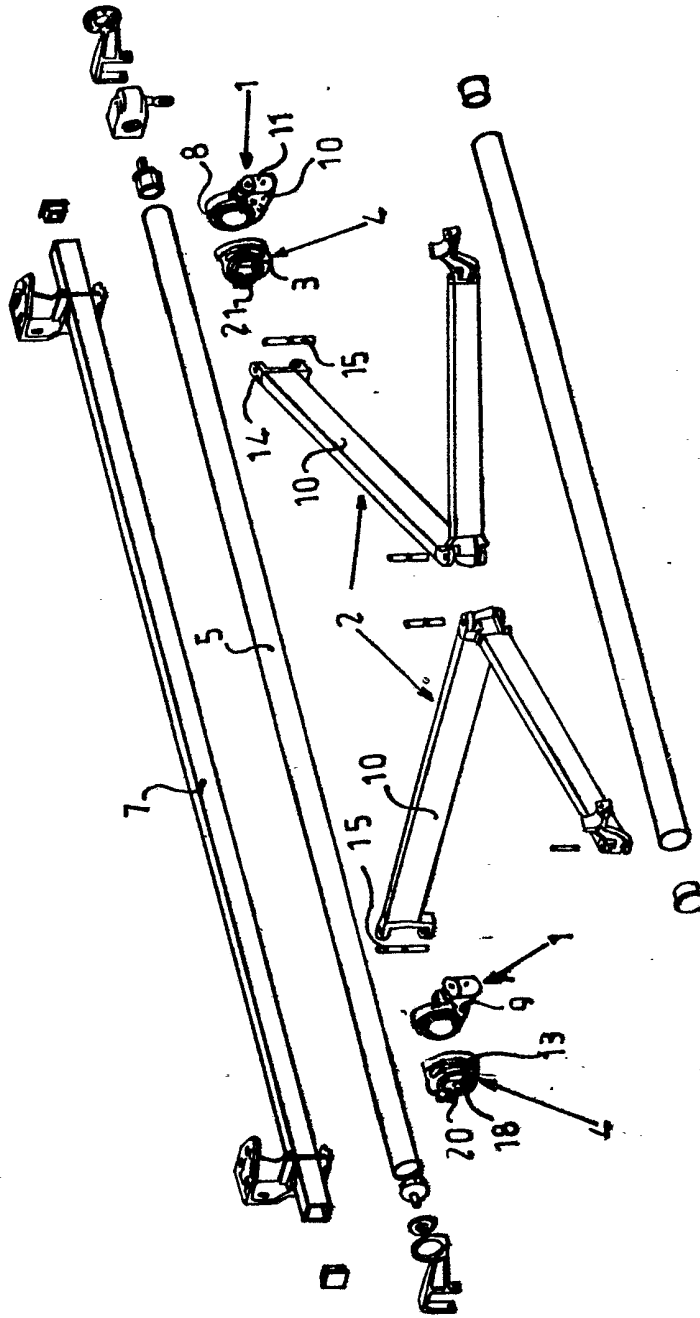


Fig 4